

Dépakine : les pharmaciens français embarrassés

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-02-05 22:04:53 - Vu sur pharmacie.ma

Le 26 mai dernier, l'ANSM a restreint les conditions de prescription et de délivrance du valproate et dérivés chez les filles, les adolescentes, les femmes en âge de procréer et les femmes enceintes. L'Agence spécifiait également que, désormais, son initiation devait faire l'objet d'une prescription initiale annuelle réservée aux spécialistes en neurologie, psychiatrie ou pédiatrie. Cette prescription devant être présentée au pharmacien à chaque délivrance en même temps qu'un accord de soins signé par la patiente au plus tard le 31 décembre 2015. Cependant, nombreux sont les pharmaciens qui ne respectent pas cette double obligation.

Du côté des pharmaciens d'officine, les réactions recueillies par le Figaro, sont toutes empreintes d'un sentiment d'exaspération à l'endroit principalement des médecins généralistes : « Leur liberté de prescription est intouchable, taboue. De sorte qu'ils se moquent de toute nouvelle réglementation », explique ainsi un officinal qui ajoute que lui et ses collègues sont « pris en sandwich entre le patient et les médecins ». Sur le réseau social twitter, les discussions sur le sujet vont également bon train. A un pharmacien qui estime crument qu'il est « bien salubre qu'on se fasse allumer là-dessus », car « c'est notre rôle », un autre rétorque que les pharmaciens ne sont pas « les seuls en cause » dans ce dossier et demande ironiquement si, pour « sa seule patiente sous Dépakine (âgée de) 70 ans », il va devoir demander « un certificat de ménopause » à son gynécologue.

Fin octobre 2015, un sondage réalisé par Vivavoice pour le compte de l'ANSM auprès de 202 pharmaciens mettait en lumière le fait que les nouvelles conditions de prescription du valproate ne semblaient pas être parvenus jusqu'aux patientes et leurs médecins. Si 77 % des pharmaciens interrogés étaient bien au courant des changements prévus, 62 % des patientes n'étaient que peu ou pas informées des risques encourus.

Seulement 6 % des patientes vues par les pharmaciens avaient signé un accord de soins et plus de la moitié d'entre elles avaient une ordonnance signée par leur généraliste et ne savaient pas qu'elles devaient consulter rapidement un spécialiste.